

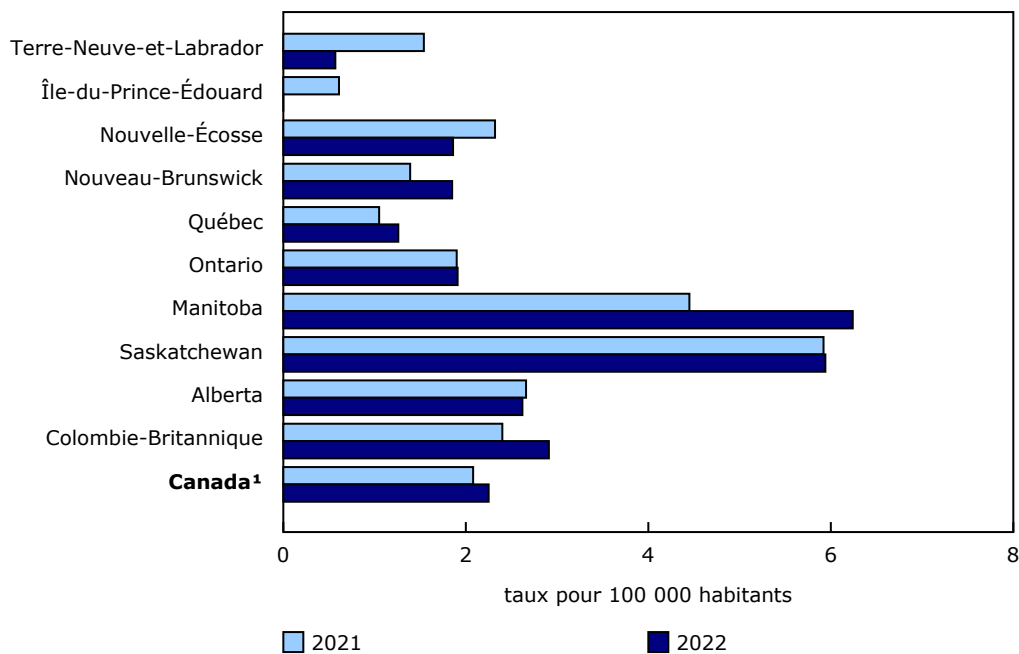
# Tendances observées au chapitre des homicides au Canada, 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 29 novembre 2023

En 2022, les services de police partout au Canada ont déclaré 874 homicides, c'est-à-dire 78 de plus que l'année précédente. Le taux national d'homicides a augmenté de 8 % pour se chiffrer à 2,25 homicides pour 100 000 habitants, ce qui représente une quatrième hausse annuelle consécutive. Le taux d'homicides est largement considéré comme une mesure essentielle pour évaluer la violence dans la société. Malgré les récentes hausses, les homicides demeurent un événement rare au Canada; ils représentaient moins de 0,2 % de l'ensemble des crimes avec violence déclarés par la police en 2022.

Le présent article jette un regard approfondi sur les caractéristiques et les tendances des homicides au Canada.

## Graphique 1 Taux d'homicides, selon la province, 2021 et 2022



1. Comprend les territoires.

**Note(s)** : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Source(s)** : Enquête sur les homicides (3315).

## Le Manitoba enregistre la hausse la plus importante du taux d'homicides

Parmi les provinces, le Manitoba (+40 %) a affiché la hausse la plus importante du taux d'homicides, lequel est passé de 4,45 homicides pour 100 000 habitants en 2021 à 6,24 en 2022. Il s'agit également du taux le plus élevé observé dans l'ensemble des provinces. Cette augmentation est attribuable à une hausse de 26 homicides par rapport à l'année précédente, dont 11 qui se sont produits dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Winnipeg. Le Nouveau-Brunswick (+33 %), la Colombie-Britannique (+21 %), le Québec (+21 %) et l'Ontario (+1 %) ont aussi enregistré des taux d'homicides plus élevés comparativement à 2021.



Thunder Bay (12,05 homicides pour 100 000 habitants) a affiché le taux d'homicides le plus élevé de toutes les RMR en 2022 et a enregistré plus du double du nombre d'homicides observés en 2021 (15 par rapport à 6). Historiquement, Thunder Bay a souvent eu le taux d'homicides le plus élevé au Canada. Cependant, le taux enregistré en 2022 est considérablement plus élevé que sa moyenne des 10 années précédentes (5,60). Cela peut être attribuable à une hausse notable du nombre d'homicides liés au commerce de drogues illicites en 2022 (9) comparativement à 2021 (3). Winnipeg (6,10 homicides pour 100 000 habitants) est arrivée au second rang des taux d'homicides les plus élevés en 2022, et le Grand Sudbury (5,83), au troisième rang.

## **Des armes à feu sont saisies dans près de 1 affaire d'homicide sur 5**

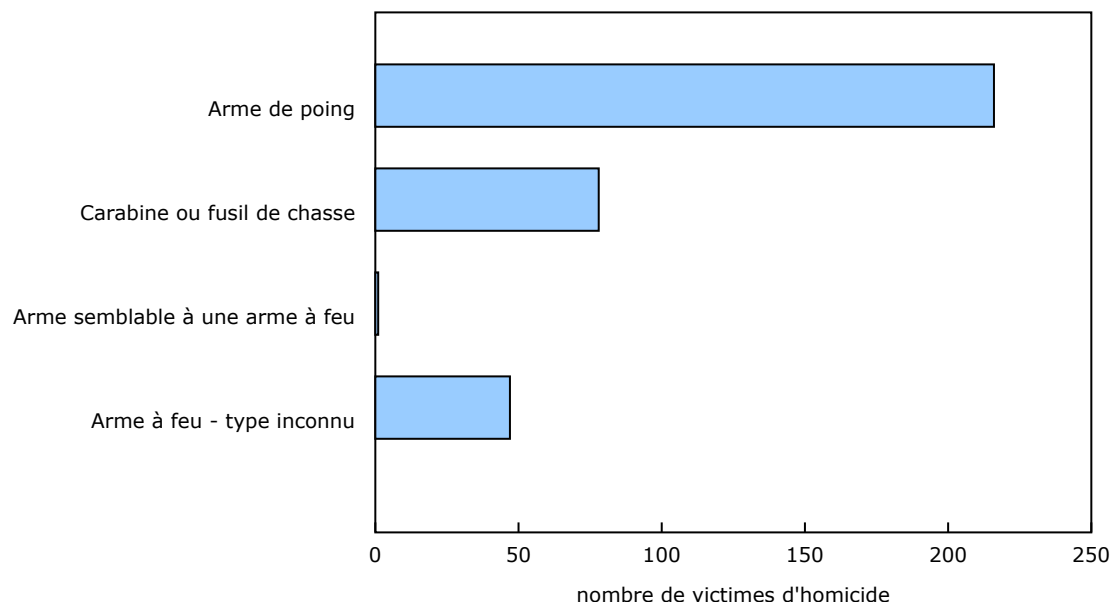
Les homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont représenté 41 % de l'ensemble des homicides en 2022, une proportion semblable à celle observée en 2021 (40 %). Parmi les 342 homicides commis à l'aide d'une arme à feu, 63 % ont été commis au moyen d'une arme de poing, 23 %, au moyen d'une carabine ou d'un fusil de chasse, et 14 %, au moyen d'un autre type d'arme à feu ou d'une arme à feu de type inconnu.

En 2022, des armes à feu ont été saisies dans environ 1 affaire d'homicide sur 5 (19 %). Tout au long d'une enquête sur un homicide, la police est légalement autorisée à saisir des armes à feu pour un certain nombre de raisons, y compris la sécurité publique ou dans le cadre de la collecte d'éléments de preuve. Ces armes à feu n'ont pas besoin d'avoir été utilisées pour commettre l'homicide. Parmi ces affaires, deux armes à feu ont été saisies, en moyenne.

En 2022, la police a indiqué que des armes à feu avaient été récupérées dans 15 % des affaires d'homicide. Cela comprend les armes à feu qui ont été trouvées ou remises à la police, ainsi que celles qui avaient précédemment été déclarées volées par la police, mais qui ont été récupérées ou trouvées par la suite. Ces armes à feu n'ont pas besoin d'avoir été utilisées pour commettre l'homicide. Parmi ces affaires, deux armes à feu ont été récupérées, en moyenne.

Parmi les affaires d'homicide, un total de 19 armes à feu ont été signalées à la police comme volées en 2022; cela exclut les armes à feu qui avaient précédemment été signalées comme volées et récupérées dans le cadre d'affaires d'homicide. La collecte de renseignements sur les armes à feu récupérées, saisies et volées dans le cadre d'affaires d'homicide a été mise en place en 2022. Pour les trois types d'armes à feu (saisies, récupérées et volées), les données étaient inconnues pour moins de 3 % des affaires d'homicide.

## Graphique 2 Nombre de victimes d'homicide, selon le type d'arme à feu utilisé pour commettre l'homicide, 2022



**Note(s)** : « Arme semblable à une arme à feu » comprend les armes comme les pistolets goujonneurs, les fusils à plomb et les pistolets lance-fusées.  
**Source(s)** : Enquête sur les homicides (3315).

Pour les fins de l'Enquête sur les homicides, une affaire est définie comme un ou plusieurs homicides commis lors d'une seule affaire distincte. S'il y a de multiples victimes ou de multiples auteurs présumés, les homicides doivent avoir eu lieu au même endroit et au même moment pour faire partie de la même affaire. Si tel n'est pas le cas, ils sont enregistrés comme des affaires distinctes.

### Les homicides attribuables à des gangs continuent de représenter près du quart des homicides

Les homicides attribuables à des gangs (202 homicides, ou 0,52 homicide pour 100 000 habitants) ont grandement contribué à la hausse globale des homicides au pays, alors que l'année 2022 a connu 18 homicides attribuables à des gangs de plus qu'en 2021. Cependant, ils ont continué de représenter près du quart (23 %) de l'ensemble des homicides. La majorité (161 homicides, ou 82 %) ont été commis à l'aide d'une arme à feu, le plus souvent une arme de poing (70 %). Les homicides attribuables à des gangs et commis à l'aide d'une arme à feu ont représenté 18 % de l'ensemble des homicides, une proportion semblable à celle observée en 2021 (17 %).

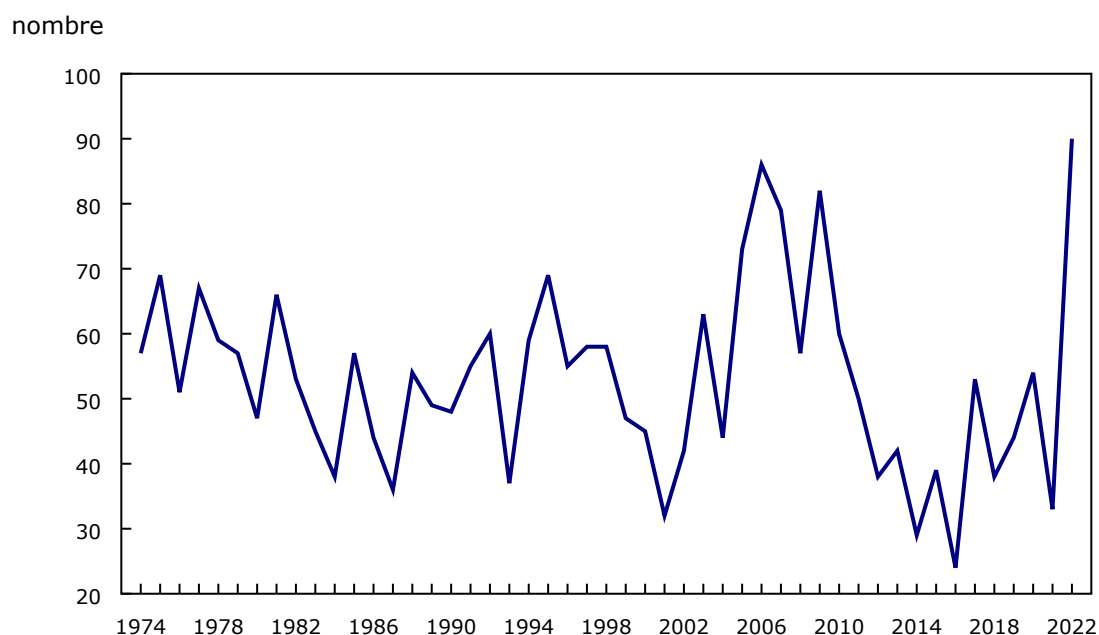
### Le nombre de jeunes auteurs présumés d'homicide augmente de façon marquée

Le nombre d'accusés ou de suspects pouvant être inculpés (auteurs présumés) de moins de 18 ans a augmenté en 2022. Parmi les homicides classés, les services de police ont déclaré que 90 jeunes avaient été les auteurs présumés d'un homicide en 2022, comparativement à 33 en 2021 et à une moyenne de 39 au cours des 10 années précédentes. Le taux de jeunes auteurs présumés d'homicide en 2022 (1,23 pour 100 000 jeunes) était 2,2 fois supérieur à la moyenne des 10 années précédentes (0,56 pour 100 000 jeunes).

Cette hausse peut être en grande partie attribuable à l'augmentation du nombre d'affaires d'homicide impliquant de multiples auteurs présumés de moins de 18 ans. En 2022, la police a déclaré 19 affaires d'homicide dans lesquelles deux ou plusieurs jeunes avaient été identifiés comme auteurs présumés, comparativement à une moyenne de 5 affaires au cours des 10 années précédentes. Au total, 7 affaires d'homicide impliquant au moins trois jeunes auteurs présumés ont été enregistrées en 2022, comparativement à une moyenne de 1 affaire au cours des 10 années précédentes.

En 2022, près de 1 jeune auteur présumé d'homicide sur 5 (16 %) a été impliqué dans un homicide attribuable à des gangs. Cela exclut 1 % des jeunes auteurs présumés d'homicide pour qui cette information est inconnue.

### Graphique 3 Nombre de jeunes accusés d'homicide, 1974 à 2022



**Note(s)** : Toute personne âgée de moins de 18 ans est considérée comme un jeune.  
**Source(s)** : Enquête sur les homicides (3315).

### Le taux d'homicides commis contre des victimes autochtones demeure disproportionnellement élevé

À ce jour, les séquelles généralisées et persistantes de la colonisation au Canada continuent de façonner les expériences des peuples autochtones. Parmi les répercussions de ce passé colonial, on compte la marginalisation socioéconomique généralisée, la discrimination systémique, le racisme manifeste et systémique, les traumatismes intergénérationnels, les déplacements des Autochtones de leurs terres ainsi que la logique et les attitudes colonialistes subsistantes. Ces expériences cumulées jouent un rôle important dans le fait que les membres des Premières Nations, les Inuit et les Métis sont surreprésentés dans le système de justice pénale canadien à titre de victimes et d'auteurs présumés.

En 2022, 225 victimes d'homicide étaient des Autochtones, ce qui représente un peu plus du quart (27 %) des victimes d'homicide, une proportion légèrement plus élevée que celle observée l'année précédente (24 %). Le taux d'homicides commis contre des victimes autochtones est demeuré disproportionnellement élevé, s'établissant à 10,98 victimes pour 100 000 Autochtones. Il s'agit d'un taux plus de six fois supérieur au taux d'homicides commis contre des non-Autochtones (1,69 pour 100 000). Parmi les victimes autochtones dont le genre était connu, 169 étaient des hommes et 53 étaient des femmes.

---

## Environ le tiers des victimes d'homicide sont des personnes racisées

Les données montrent que les personnes racisées sont confrontées à différentes expériences qui ont une incidence sur leurs contacts avec le système de justice pénale, tant comme victimes que comme auteurs présumés. Ces expériences comprennent le racisme manifeste et systémique, la discrimination systémique ainsi que les inégalités structurelles et individuelles, telles que la marginalisation socioéconomique. Selon le Recensement de la population de 2021, une personne sur quatre au Canada (26,5 %) faisait partie de la population racisée.

En 2022, 265 victimes d'homicide ont été identifiées par la police comme étant des personnes racisées, ce qui représente 30 % des 874 victimes d'homicide. Chez les personnes racisées, le taux d'homicides était de 2,49 victimes pour 100 000 habitants, soit un taux légèrement supérieur à celui enregistré chez les personnes non racisées (2,12 pour 100 000). Parmi les victimes d'homicide racisées, plus de 4 sur 10 (43 %) étaient des Noirs, et un peu plus du quart (27 %) étaient des Sud-Asiatiques. Parmi les victimes d'homicide racisées dont le genre était connu, 208 étaient des hommes et 53 étaient des femmes.

## En 2022, cinq policiers sont tués en raison de leur profession

En 2022, cinq policiers ont été victimes d'homicide. Les policiers victimes d'homicide comprennent ceux qui ont été tués en raison de leur profession, peu importe s'ils étaient en service ou non au moment de leur homicide. Il s'agit d'une augmentation par rapport à la moyenne des 10 années précédentes (deux policiers victimes d'homicide) et du nombre le plus élevé enregistré depuis 1985, année au cours de laquelle cinq policiers ont été victimes d'homicide.

## Un enfant ou un jeune a été témoin de près de 1 homicide sur 6 depuis 2019

Les services de police ont déclaré que 15 % des homicides, en moyenne, ont eu pour témoin un enfant ou un jeune depuis le début de la collecte de ces renseignements en 2019. Cela exclut 9 % des homicides pour lesquels cette information est inconnue. La moyenne de 2019 à 2022 a augmenté pour atteindre 18 % dans le cas des homicides commis entre conjoints, membres d'une même famille ou partenaires intimes. Les données montrent que les enfants et les jeunes sont aussi témoins d'homicides attribuables à des gangs et au crime organisé (12 %), ainsi qu'au commerce de drogues illicites (9 %).

La majorité des homicides dont un enfant ou un jeune a été témoin (59 %) se sont produits dans un lieu résidentiel, alors que les autres homicides se sont produits principalement sur une rue, une route ou une autoroute, dans un stationnement ou dans une aire ouverte, comme un parc, un terrain de jeu ou un champ.

**Tableau 1**  
**Nombre d'homicides, selon la province ou le territoire, 2013 à 2022**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	nombre de victimes									
<b>Canada</b>	<b>511</b>	<b>525</b>	<b>612</b>	<b>617</b>	<b>668</b>	<b>665</b>	<b>689</b>	<b>764</b>	<b>796</b>	<b>874</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	7	2	3	7	4	2	5	4	8	3
Île-du-Prince-Édouard	1	3	1	0	2	0	2	1	1	0
Nouvelle-Écosse	13	6	12	13	21	11	6	37	23	19
Nouveau-Brunswick	7	11	11	11	10	13	17	14	11	15
Québec	70	72	79	67	93	84	78	87	90	110
Ontario	168	156	174	206	198	272	253	243	281	288
Manitoba	51	45	48	43	47	55	73	62	62	88
Saskatchewan	31	24	46	56	38	35	55	64	70	71
Alberta	83	107	133	116	119	83	100	143	118	119
Colombie-Britannique	74	89	96	90	120	93	90	100	125	155
Yukon	0	3	1	4	8	3	1	0	4	2
Territoires du Nord-Ouest	2	3	6	3	2	6	2	6	1	3
Nunavut	4	4	2	1	6	8	7	3	2	1
Variation pour le Canada par rapport à l'année précédente	-37	14	87	5	51	-3	24	75	32	78

**Note(s)** : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

**Source(s)** : Enquête sur les homicides (3315).

**Tableau 2**  
**Taux d'homicides, selon la province ou le territoire, 2013 à 2022**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	taux <sup>1</sup>									
<b>Canada</b>	<b>1,46</b>	<b>1,48</b>	<b>1,71</b>	<b>1,71</b>	<b>1,83</b>	<b>1,79</b>	<b>1,83</b>	<b>2,01</b>	<b>2,08</b>	<b>2,25</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	1,33	0,38	0,57	1,32	0,76	0,38	0,96	0,77	1,54	0,57
Île-du-Prince-Édouard	0,69	2,08	0,69	0,00	1,33	0,00	1,27	0,62	0,61	0,00
Nouvelle-Écosse	1,38	0,64	1,28	1,38	2,21	1,15	0,62	3,77	2,32	1,86
Nouveau-Brunswick	0,92	1,45	1,45	1,44	1,30	1,69	2,19	1,79	1,39	1,85
Québec	0,86	0,88	0,97	0,81	1,12	1,00	0,92	1,01	1,05	1,26
Ontario	1,24	1,15	1,27	1,48	1,41	1,90	1,74	1,65	1,90	1,91
Manitoba	4,03	3,52	3,71	3,27	3,52	4,07	5,33	4,49	4,45	6,24
Saskatchewan	2,82	2,16	4,10	4,93	3,30	3,01	4,69	5,43	5,92	5,94
Alberta	2,08	2,62	3,21	2,76	2,81	1,93	2,29	3,24	2,66	2,62
Colombie-Britannique	1,60	1,89	2,01	1,85	2,43	1,86	1,77	1,94	2,40	2,91
Yukon	0,00	8,08	2,65	10,38	20,20	7,40	2,42	0,00	9,25	4,57
Territoires du Nord-Ouest	4,57	6,84	13,56	6,72	4,46	13,34	4,44	13,23	2,19	6,58
Nunavut	11,32	11,12	5,48	2,70	15,98	20,97	18,14	7,66	5,04	2,47
Changement en pourcentage du taux pour le Canada par rapport à l'année précédente	-7,7	1,7	15,7	-0,3	7,0	-1,8	2,1	9,7	3,6	7,8

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Note(s)** : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

**Source(s)** : Enquête sur les homicides (3315).

**Tableau 3**  
**Nombre et taux d'homicides, selon la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup>, 2012 à 2022**

	2022	2022	2022	2021	2021	Différence par rapport à 2021	Différence par rapport à 2021	Moyenne de 2012 à 2021	Moyenne de 2012 à 2021
	nombre	taux <sup>2</sup>	population	nombre	taux <sup>2</sup>	nombre	variation du taux en %	nombre	taux <sup>2</sup>
<b>Canada</b>	<b>874</b>	<b>2,25</b>	<b>38 929 902</b>	<b>796</b>	<b>2,08</b>	<b>78</b>	<b>7,8</b>	<b>640</b>	<b>1,75</b>
<b>Total pour les RMR</b>	572	2,04	27 971 401	514	1,88	58	9,0	421	1,63
<b>Population de 500 000 habitants et plus</b>									
Toronto	136	2,06	6 595 271	119	1,85	17	11,7	101	1,65
Montréal	65	1,49	4 360 100	48	1,11	17	34,3	45	1,07
Vancouver	73	2,57	2 843 456	60	2,17	13	18,3	46	1,76
Calgary	29	1,80	1 608 725	22	1,41	7	27,8	29	1,96
Edmonton	36	2,37	1 521 339	51	3,44	-15	-31,1	40	2,93
Ottawa <sup>3</sup>	15	1,32	1 139 057	15	1,34	0	-1,8	12	1,19
Winnipeg	52	6,10	852 178	41	4,88	11	25,0	31	3,80
Québec	5	0,60	839 568	5	0,60	0	-1,4	5	0,57
Hamilton	10	1,26	791 439	20	2,57	-10	-50,8	12	1,64
Kitchener–Cambridge–Waterloo	7	1,10	633 828	2	0,33	5	237,5	5	0,96
London	7	1,21	576 485	16	2,86	-9	-57,5	8	1,53
Oshawa	3	0,57	521 921	10	1,93	-7	-70,3	5	1,05
<b>Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants</b>									

Tableau 3 - suite

Nombre et taux d'homicides, selon la région métropolitaine de recensement<sup>1</sup>, 2012 à 2022

	2022	2022	2022	2021	2021	Différence par rapport à 2021	Différence par rapport à 2021	Moyenne de 2012 à 2021	Moyenne de 2012 à 2021
St.Catharines–Niagar a	8	1,61	496 059	6	1,23	2	30,8	4	0,93
Halifax	10	2,08	480 523	11	2,39	-1	-13,0	8	1,91
Victoria	5	1,18	422 829	5	1,21	0	-2,2	4	0,96
Windsor	3	0,83	359 996	10	2,84	-7	-70,7	5	1,49
Saskatoon	16	4,55	351 595	8	2,32	8	95,9	9	2,90
Gatineau <sup>4</sup>	2	0,58	347 244	4	1,16	-2	-50,4	4	1,18
Barrie	4	1,47	271 717	2	0,75	2	95,1	2	0,91
Regina	8	2,98	268 809	15	5,66	-7	-47,4	9	3,70
Kelowna	8	3,42	234 220	4	1,76	4	94,6	4	1,71
Sherbrooke	0	0,00	213 572	2	0,95	-2	-100,0	1	0,65
St. John's	2	0,94	213 402	4	1,91	-2	-50,9	2	1,16
Abbotsford–Mission	10	4,71	212 314	4	1,92	6	145,1	4	2,24
Moncton	2	1,11	179 915	2	1,17	0	-4,7	2	1,20
Kingston	8	4,50	177 736	4	2,29	4	96,3	2	1,14
Saguenay	2	1,16	172 346	1	0,59	1	98,0	1	0,53
Grand Sudbury	10	5,83	171 446	6	3,55	4	64,4	2	1,26
Trois-Rivières	3	1,82	165 256	0	0,00	3	..	1	0,89
Brantford	7	4,38	159 838	5	3,20	2	36,7	3	1,98
Guelph	2	1,33	149 942	0	0,00	2	..	1	0,87
Saint John	2	1,48	135 189	1	0,76	1	95,9	2	1,50
Lethbridge	3	2,28	131 420	1	0,78	2	191,9	1	1,34
Peterborough	3	2,29	131 114	2	1,55	1	47,5	1	1,12
Thunder Bay	15	12,05	124 511	6	4,82	9	149,9	7	5,60
Belleville	1	0,85	117 041	2	1,73	-1	-50,7	2	2,29
<b>Total pour les régions autres que les RMR</b>	<b>302</b>	<b>2,76</b>	<b>10 958 501</b>	<b>282</b>	<b>2,60</b>	<b>20</b>	<b>5,8</b>	<b>219</b>	<b>2,06</b>

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une région métropolitaine de recensement (RMR) compte habituellement plus d'un service de police. Il est important de noter que, bien que les données officielles sur la criminalité déclarées par la police provenant du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) utilisent les noms normalisés des régions métropolitaines de recensement (RMR) de Statistique Canada, les frontières des services de police des RMR ne concordent pas toujours entièrement aux unités géographiques normalisées des RMR utilisées pour la diffusion de l'information sur le Recensement de la Population.
2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.
3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.
4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

**Note(s) :** Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

**Source(s) :** Enquête sur les homicides (3315).

### Note aux lecteurs

Les données figurant dans le présent article sont tirées de l'Enquête sur les homicides, qui permet de recueillir des renseignements auprès de la police sur les caractéristiques des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada depuis 1961. Des renseignements détaillés à propos de l'Enquête sur les homicides sont disponibles sur le site Web de Statistique Canada.

Les comparaisons entre les provinces et les territoires ont été exclues de l'analyse. Les variations des taux d'homicide d'une année à l'autre dans les territoires doivent être interprétées avec prudence en raison de la taille relativement faible de leur population.

En raison de méthodologies divergentes au sujet des révisions annuelles des bases de données, les données déclarées avant 2021 pourraient ne pas correspondre aux chiffres d'homicides déclarés dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Des tableaux détaillés sur les homicides au Canada sont aussi disponibles.



#### **Définition de l'identité autochtone**

Pour les besoins de l'Enquête sur les homicides, l'identité autochtone désigne les personnes identifiées comme des membres des Premières Nations (Indiens inscrits ou non inscrits), des Métis, des Inuit ou des personnes ayant une identité autochtone, mais dont le groupe autochtone n'était pas connu de la police. Une identité non autochtone désigne les cas où la police a confirmé qu'une victime ou un auteur présumé n'a pas été identifié comme Autochtone. L'identité autochtone déclarée comme étant « inconnue » de la police désigne les cas où la police a été incapable de déterminer l'identité autochtone de la victime ou de l'auteur présumé, les cas où l'identité autochtone n'a pas été consignée par le service de police ou les cas où l'auteur présumé a refusé de révéler son identité autochtone à la police.

#### **Définition de la population racisée**

Dans la présente publication, le concept de « groupes racisés » est mesuré au moyen de la variable « minorité visible ». Il n'existe actuellement aucune définition ou norme pour décrire les « groupes racisés ». Jusqu'à nouvel ordre, les données obtenues sur les « groupes racisés » et leur diffusion suivent la norme de minorité visible de la personne. Le terme « minorité visible » désigne une personne qui appartient ou non à un groupe des minorités visibles aux termes de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. La Loi sur l'équité en matière d'emploi définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles comprend les personnes des groupes suivants : les Sud-Asiatiques, les Chinois, les Noirs, les Philippins, les Latino-Américains, les Arabes, les Asiatiques du Sud-Est, les Asiatiques occidentaux, les Coréens et les Japonais. Le concept de « reste de la population » est utilisé pour inclure toute victime ou tout auteur présumé qui n'est pas inclus dans le concept de « groupes racisés » ou de « minorité visible ». Dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, c'est le service de police qui indique l'appartenance d'une personne à une minorité visible.

#### **Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3315.**

L'« [Infographie : L'homicide au Canada, 2022](#) » ([11-627-M](#)) est maintenant accessible. Le produit de visualisation « Carrefour de renseignements déclarés par la police : l'homicide au Canada » ([71-607-X](#)) sera diffusé à une date ultérieure.

Des données supplémentaires sont fournies sur demande.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au [statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).